

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : Mme Maïthé MIRASSOU et MM. Gérard DUCOS, Patrice LAURENT.

**OBJET : FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES -
AVENANTS N°1 AU LOT N°1 : SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE POUR LES
SERVICES ET AU LOT N°2 : FOURNITURE DE TABLETTES COMMUNICANTES
POUR LES ELUS DE LA COLLECTIVITE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 30 juillet 2014 pour une remise des offres le 10 septembre 2014, décomposée en 2 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Minimum euros H.T.</i>	<i>Maximum euros H.T.</i>
1	Services de téléphonie mobile pour les services	20 000	80 000
2	Fourniture de tablettes communicantes pour les élus de la collectivité	60 000	200 000

Les lots n° 1 et 2 ont été notifiés le 24 octobre 2014 à la société **Orange** (33731 Bordeaux), pour une période initiale de 2 ans, reconduits une fois pour la même durée.

Depuis plusieurs mois la collectivité s'est rapprochée d'une centrale d'achats qui a lancé une consultation dans ce domaine.

Celle-ci ayant pris du retard, le nom de l'attributaire et l'ensemble de l'offre ne seront connus que courant septembre 2018.

Aussi, la communauté de communes de Lacq-Orthez souhaiterait disposer de temps pour examiner cette proposition, se positionner voire lancer sa propre consultation dans le cas où le choix de la centrale d'achats ne correspondrait pas au besoin.

Ces avenants ont pour objet d'allonger la durée des marchés (lots 1 et 2) de trois mois soit jusqu'au 23 janvier 2019.

Les montants minimum et maximum du marché restent inchangés.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 1 pour les lots n° 1 et 2,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/09/2018